

## Demander un permis de conduire international

Connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr/>

### **Connexion (= indispensable pour déposer une demande)**

1. Se connecter avec l'ANTS ou créer un compte (si vous avez un compte Améli, impots.gouv, msa ou laposte, vous pouvez passer par FranceConnect)
2. Allez dans votre espace "conducteur" :
  - Cliquez sur « commencer la demande »

### **1<sup>ère</sup> étape : Motif de la demande**

1. Cochez la case "Je demande un permis de conduire international" puis cliquez sur "continuer"
2. Précisez pour qui vous l'effectuez : personne majeure ou mineure émancipée ou pour personne mineure
3. Cochez les catégories de permis déjà obtenues
4. Précisez le pays de délivrance de votre permis de conduire
5. Passez à l'étape suivante puis validez le motif de la demande

### **2<sup>ème</sup> étape : État civil de la personne concernée par le titre**

Précisez :

- Nom de naissance, Nom d'usage, sexe, vos prénoms
- Date, Pays et Commune de naissance
- Passez à l'étape suivante

### **3<sup>ème</sup> étape : Adresse et contact**

- Complétez votre adresse :
  - N°, type et nom de la voie
  - Complément d'adresse (si vous en avez une)
  - Code postal et commune
- Coordonnées : Adresse mail, téléphone portable
- Si vous acceptez que vos données personnelles soient réutilisées à des fins d'information cochez "oui", sinon cochez "non"
- Passez à l'étape suivante

### **4<sup>ème</sup> étape : Pièces justificatives**

- ➔ Si vous ne possédez pas la nationalité française mais êtes ressortissant de l'UE, de la Suisse ou de Monaco : Scannez le justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (mettre dans "autre pièce")
- ➔ Si vous n'êtes ni français ni ressortissant de l'UE, de la Suisse ou de Monaco : dans "autre pièce", ajoutez le justificatif de la régularité du séjour en France

### **Pièces justificatives nécessaires à votre demande :**

- Pièce d'identité recto/verso
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Permis de conduire actuel recto/verso

## Demander un permis de conduire international

La photo d'identité et l'enveloppe timbrée seront à transmettre lors de l'étape de confirmation (fin de la procédure)

Passez à l'étape suivante

### 5<sup>ème</sup> étape : Récapitulatif

- Veillez à ce que tous les champs soient remplis correctement et sans erreur
- Cochez l'attestation sur l'honneur
- Validez

### 6<sup>ème</sup> étape : Confirmation

- Imprimez l'attestation de dépôt de votre demande de permis international
- Envoyez l'attestation à l'adresse du CERT indiquée sur ce document avec votre photo d'identité et l'enveloppe timbrée à votre adresse (prêt-à-poster en lettre suivie 50g)

**L'instruction de votre demande ne se fera qu'à la réception de l'attestation accompagnée de la photo d'identité et de l'enveloppe timbrée à votre adresse.**

### Délais de traitement :

- Si vous résidez hors Paris et que votre demande a été envoyée avant le 14 mars, votre dossier est instruit par le service instructeur de Nantes – le délai de traitement est de **3 mois**
- Si vous résidez hors Paris et que votre demande a été envoyée à partir du 14 mars, votre dossier est instruit par le service instructeur de Cherbourg – le délai de traitement est de **2 mois**
- Si vous êtes résidents parisiens votre demande est instruite par le service instructeur de Paris- le délai de traitement est de **2 mois**

### Suivi de votre demande :

- Pour voir où en est votre demande, retournez dans votre "espace conducteur" et cliquez sur "mes démarches en cours"
- Contactez le 3400

**Le permis de conduire international est envoyé par courrier avec l'enveloppe pré-affranchie tarif lettre suivie 50 g format "prêt à poster" que vous avez joint à votre demande à l'adresse d'envoi souhaitée.**